

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Argent 50 Le bled 9 sacs de blé de grain
Vin 0 bois une toise de sapin

La recouvre des Cens au dit Bredigny
Le Régent percevoit des fermiers 12 quarterons de bled
Des sommes assignées de Capital 200. La pignie par le
ci devant Gouvernement à l'école Intérêt 10 L
Du Capital 30 L par un ancien bourgeois 1-10
De la Commune 8-10

Comme dans l'Article 11. 50 Quarterons et 20
et plus pour javalles 12 Quarterons
Plus de la Commune 4 L de bled d'église 4 grains

Jean Francois Vanny Régent
à Bredigny

Philippe Chatelan Agent National

Louise C. Régent de Cugy

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? Cugy

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence? Paroisse de Monthenard
ressort-il? de l'Agence de Cugy

d. District de Châtillon

e. Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Demi quart d'heure contient cinq maisons
dans un quart d'heure d'autre Maison

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Cugy, le demi quart d'heure appelle la Combar, qui part au lieu
ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Le quart d'heure indique de plus, La Tailler, & Saully, maison de Soler, l'une de
l'autre

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. Ce détail est déjà répondu par les réponses ci dessus.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? Dans le Village de Cugy il y a vingt huit enfans qui fréquentent l'école
La Combar il y en a quinze

La Tailler & Saully non ont point

15 N. 8

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jus-
qu'à une lieue en circonférence? *École de Morren? tout environ demi lieue de distance de
& celle de Sireteigny & celle de Cugy
& les hameaux de Montherod*

a. Leurs noms. *Morren, Sireteigny, les hameaux de Montherod*

b. Leurs distances réciproques. *distances environ demi lieue*

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *d'abord on appelle ensuite la lecture 3°. le Catéchisme 4°. l'écriture des
Psaumes 5°. l'écriture 6°. l'arithmétique 7°. l'orthographe 8°. l'écrit des Psaumes*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & pendant toute l'année
combien dure-t-elle? *depuis la St. Martin jus qu'à Pâques elle se tient le matin depuis neuf heures jusqu'à
midi & depuis un heure jusqu'à quatre*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en
usage? *La sainte Bible, le Catéchisme révisé par Mess. Ottwald &
avec les liens de recueil de pages qui s'y rapportent, les Psaumes de David*

8°. Préceptes & réglemens, comment
font-ils observés? *exactement*

9°. Durée de l'école chaque jour? *sept heures en hivers*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou
classés? *ils sont mis en Catalogue suivant ce qu'ils savent*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *Le législateur de l'ancienne
& de quelle manière? ensuite de l'examen fait par le Roy. Ministre Vullyman*

b. D'où est-il? *de Cugy*

c. Son nom. *Jean Noël Henner*

(3)

d. Son âge. *34 ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *une fille*

f. Depuis combien de tems est-il insti-
tuteur? *depuis Noël 1781*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente? *mon jeune âge on jetois langue j'ai été établi répond à cette question*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre
fonction? quelles sont-elles? *Agent National*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-
tent l'école?

a. En hiver, } *cette année 1798 & 1799 = 17 Garçons
soit garçons ou filles. & 23 filles*

b. En été, } *environ la moitié savoir les plus jeunes qui ne peuvent pas se servir pour & mes à l'ouvrage
de la campagne*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *une Chenevier & jardin qui la commune donne*

b. Quelle en est la valeur? *environ cent francs dont l'intérêt est 5 francs*

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à
ceux de l'église ou des pauvres? *Non*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien? *Non*

15°. Bâtiment de l'école. *à la Maison de la Commune*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux, ou délabré? *peu près neuf*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-
cole? dans quel bâtiment? *à la Maison de la Commune*

c. Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-
être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école. *la Commune de Cugy*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

- A. En argent, bled, vin, ou bois? *Argent l'ancien gouvernement fournissait 10 L. de la commune en fournissant 10 francs de bled un quart de litre par enfant payable par chaque père, & une coupe payable par la commune par les soins la femme en donne une bonne toise de sapin.*
- B. De quelle source dérive-t-elle? com-
me de *Une javelle de terre que chaque Particulier lui tiens à la Noire*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

17
No. 9

S. Barthelémy & Brétigny Ecole se fait au S. Brétigny, pour les Catholiques

Celle des réformés est à S. Barthelémy

Deux Villages éloignés l'un de l'autre d'une heure l'un de l'autre.

Ne forment qu'une même Commune.

Paroisse d'Affens, Agence des S. Barthelémy & Brétigny.

D'Affens.

Du Léman.

Commune de S. Brétigny d'une

RELATIONS PERSONNELLES

117. Agence

a. On a déjà indiqué le ressort de l'école

b. On a déjà indiqué le ressort de l'école

c. On a déjà indiqué le ressort de l'école

d. On a déjà indiqué le ressort de l'école

à quel

mea